

LE MOT DU MAIRE

Adieu Bernard

Il était l'un de mes plus anciens compagnons de route au sein de La Haute Savoureuse. Lors de l'adhésion d'Auxelles-Bas au 1^{er} janvier 2000 à la communauté de communes j'ai vraiment connu et appris à apprécier cet homme profondément attaché à la défense de la cause publique et totalement dévoué à sa commune.

C'est à l'heure de la retraite que la maladie l'a rattrapée. Avec un courage qui forçait l'admiration de tous, malgré les lourds traitements qu'il suivait, il a tenu jusqu'à l'extrême limite de ses forces à participer aux réunions du conseil communautaire.

Son engagement interroge et sa disparition laisse un grand vide. Je n'oublierai pas Bernard Tritter maire d'Auxelles-Bas et vice-président de la communauté de communes La Haute Savoureuse.

Chères ordures ménagères... suite

Dans le numéro précédent des Echos du Puy je m'élevais contre le fait que la nouvelle législation

et les mesures prises par le SICTOM et Plastic Omnium gestionnaire des fichiers allaient conduire à fortement pénaliser financièrement les personnes seules.

Mon instance et mes protestations ont finalement porté. Il est désormais permis de distinguer dans les fichiers les foyers d'une personne équipés du même bac de 120 litres que les foyers de deux personnes, ce qui ouvre la possibilité aux groupements de communes de tarifer différemment ces deux types de foyers.

La communauté de communes La Haute Savoureuse ayant décidé d'exonérer les foyers d'une personne de la part fixe liée à la taille du bac, ils disposeront de la possibilité, en limitant le nombre de présentations, de ne pas payer plus en redevance incitative qu'avec l'ancienne facturation à la part.

Je souhaite à tous une bonne et heureuse année 2012.

Daniel ROTH



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2011

Treize conseillers étaient présents autour de Monsieur le Maire pour cette réunion à laquelle figuraient 4 points à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Vote des subventions aux associations. Les élus ont dans un premier temps voté le montant des subventions à attribuer aux associations communales ou non. La répartition des crédits prévus au Budget Primitif 2011 de la Commune pour le poste subvention est faite de la manière suivante : A H P S V : 210,00 €, Anciens combattants : 128,00 €, A.A.P.P.M.A : 700,00 €, Bibliothèque : 550,00 €, Ecole maternelle : 273,00 €, Ecole primaire : 273,00 €, F.C. Giro-Lepuix : 1 916,00 €, La Jeanne d'Arc : 1 153,00 €, La Raquette Môtieuse : 721,00 €, Lepuix Gym : 525,00 €, Les Petits Môtieux : 353,00 €, Scierie communale Demouge : 209,00 €, Ski-Club « La Haute-Savoireuse » : 801,00 €, USG VTT : 300,00 €, Club de l'Amitié : 525,00 €, La Jeanne d'Arc section Saint Nicolas : 210,00€, Mutame : 868,00€, Croix Rouge - Canton de Giromagny : 200,00€, Service d'aide soutien et garde à domicile du Val d'Or : 20,00 €, (par personne bénéficiant du service au 31/12/2010), Secours Populaire Français : 30,00€.

Point n° 2 : Acquisition d'un défibrillateur. Dans un deuxième temps, les élus ont décidé l'acquisition d'un défibrillateur d'un montant de 1179€ HT (sans les divers frais d'installation) par le biais d'un marché public passé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Cet appareil sera installé à l'extérieur de la salle communale dans les semaines à venir.

Point n° 3 : Instauration de la taxe d'aménagement. Dans un troisième temps, le Conseil Municipal a institué la taxe d'aménagement sur le territoire communal en lieu et place de la taxe locale d'équipement (TLE). En effet, cette dernière disparaissant au 1er mars 2012, il convenait de définir les modalités d'application de la taxe s'y substituant appelée taxe d'aménagement. Un taux de 5 % est voté pour cette taxe. Les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumis à autorisation d'urbanisme ([permis de construire](#), [permis d'aménager](#), [déclaration préalable de travaux](#)...) sont assujetties à la taxe d'aménagement, pour tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme déposés à compter du 1er mars 2012.

Les bénéfices de cette taxe doivent permettre de financer les actions et opérations comme par exemple la création ou l'extension d'équipements (routes, écoles...) induites par l'urbanisation.

Point n° 4 : Indemnité de conseil au receveur municipal. Enfin, le quatrième point à l'ordre du jour portait sur le montant de l'indemnité de conseil à attribuer au nouveau receveur municipal qui est en poste depuis le 1er septembre dernier. Le conseil municipal décide d'accorder une indemnité de conseil au taux de 75%.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2011

Dix conseillers municipaux étaient présents autour de Monsieur le Maire pour cette dernière réunion de l'année. Huit points étaient à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Programme des coupes de bois 2012. Selon les conseils de l'ONF, le conseil approuve à l'unanimité la mise en vente sur pied et en bloc de bois dans les parcelles n° 29, n° 30, n° 38, n° 49, et n° 50.

Point n° 2 : constitution d'une servitude réelle et perpétuelle au profit de la commune. La commune souhaite aménager un éco point sur une parcelle en cours d'acquisition par le Conseil Général située vers l'ancienne fonderie rue de Belfort. Le Conseil Général est d'accord sur le principe ; en conséquence, un acte notarié fixera les modalités de mise à disposition par le Conseil Général à la Commune d'une partie de ce terrain pour qu'elle réalise ce projet. Monsieur le Maire est autorisé par son conseil à signer un tel acte.

Point n° 3 : Approbation de la modification simplifiée du POS. Une procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune a dû être menée pour supprimer un emplacement réservé devenu inutile qui existe sur un terrain privé.

En effet, à l'entrée du village un terrain se trouvait grevé d'une servitude pour recevoir la construction d'une éventuelle station d'épuration communale. Ce projet n'étant plus à l'ordre du jour la communauté de communes ayant repris la compétence assainissement et ayant construit sa station d'épuration en un autre lieu, il convenait de supprimer cet emplacement réservé.

Le projet de modification a été mis à la disposition du public durant un mois et n'a fait l'objet d'aucune d'observation.

Le Conseil Municipal approuve cette modification simplifiée dont le dossier peut être consulté en Mairie.

Point n° 4 : Classement d'une voie en voirie communale. Lors d'un précédent CM, la commune a acquis un terrain qui dessert plusieurs habitations rue de la Charrière. Il est proposé d'intégrer cette antenne de la rue de la Charrière dans la voirie communale. C'est accepté à l'unanimité.

Point n° 5 : Convention avec le RPI d'Auxelles pour l'accueil des enfants de Lepuix-Gy à la restauration scolaire. Les enfants scolarisés à Lepuix-Gy peuvent fréquenter la restauration scolaire du RPI des 2 Auxelles. La commune s'acquittera pour cela auprès du RPI de la somme de 3,90 € par enfant et par repas pris. (ce montant permet de financer en particulier les frais de personnel de ce service) .

Point n° 6 : Tarifs des frais de secours sur le Ballon d'Alsace pour la saison 2011 - 2012. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs proposés par le SMIBA. Il les approuve à l'unanimité. Voir tarifs page suivante.

**BALLON D'ALSACE - FRAIS D'EVACUATION DES BLESSES DU DOMAINE SKIABLE
2011 - 2012**

Évacuation sur les pistes de ski alpin et de fond
Soin au poste de secours sur le front des pistes : 15 €
Évacuation hors pistes sécurisées : 374 €
Évacuation sur le domaine sécurisé des pistes de ski : 207 €
Frais de recherche supérieur à 1 heure, engagés par le SMIBA : frais réels
Les tarifs concernant les frais de recherche supérieurs à 1 heure ou autres frais de recherche sont les suivants :
Coût horaire pisteuse secouriste : 38 €
Coût horaire engin de damage : 152 €
Coût horaire scooter ou quad : 23 €
Coût horaire véhicule 4*4 : 23 €
Ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors piste situés dans des secteurs éloignés, caravanes de secours, recherches de nuit, ...Évacuation en ambulances (trajet Ballon -Hôpitaux)
Ballon d'Alsace vers Hôpital de Belfort:98,00 €
Ballon d'Alsace vers Hôpital de Montbéliard : 142,00€
Ballon d'Alsace vers Hôpital de Mulhouse : 163,00 €
Ballon d'Alsace vers Hôpital de Remiremont : 265,00 €
Évacuation par les Pompiers du Territoire de Belfort 172,95 €
L'ensemble de ces tarifs ne s'applique qu'aux seules activités ski de fond et de ski alpin, y compris la pratique du ski de randonnée et toutes disciplines de glisse sur neige assimilées comme le prévoit la loi de démocratie de proximité sur les secours de sports et de loisirs

Point n° 7 : Demande de subvention à Monsieur le Sénateur. En 2012, le conseil municipal souhaite réaliser les travaux d'investissement suivants : aménager la cour de l'école élémentaire. L'aménagement serait réalisé par le Lycée Agricole de Valdoie et le devis se chiffre à 32.703,41 € TTC. Le Conseil Municipal souhaite solliciter Monsieur le Sénateur du Département pour une subvention de 10.000,00 € pour aider au financement de ces travaux.

Point n° 8 : Autorisations budgétaires. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2012 :

Chapitre	Libellés	Montant
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	500,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	2250,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	17500,00€

LONGUE ET HEUREUSE RETRAITE GERARD ...

Une sympathique réception a été organisée en cette fin d'année pour marquer le départ en retraite de l'employé communal Gérard DEMEUSY. Gérard est un homme heureux qui après plus de 22 ans au service de la collectivité peut désormais goûter aux joies de la retraite. Ce môtieux pure souche a fêté ses 60 ans le 4 décembre dernier. Gérard a débuté très tôt dans la vie active : à 14 ans, il travaille comme apprenti boulanger chez son oncle, mais la boulangerie n'étant pas son truc, il s'oriente vers la maçonnerie (chez MASNADA à LEPUIX); puis il travaille chez THECLA à ROUGEGOUTTE jusqu'en 1989 ,année de son intégration parmi le personnel communal par Bernard DEMOUGE, le Maire de l'époque. C'est Daniel ROTH, le Maire de la commune, qui a retracé sa carrière soulignant le sérieux et la solidité de cet employé : « nous avons cherché, nous n'avons pas trouvé un seul jour d'arrêt maladie ... Nous sommes fiers de toi et satisfaits ».

Un départ marqué par plusieurs cadeaux dont un panier gourmand et un plus original : un couple de lapins qui ne manquera pas d'occuper les journées de ce nouveau retraité.



... ET BIENVENUE A EMMANUEL

Emmanuel CLERC est le nouvel employé communal qui a succédé à Gérard DEMEUSY depuis le 1er janvier. Nous lui souhaitons la bienvenue et une longue carrière au sein de notre Commune.

Emmanuel est originaire de GIROMAGNY. Depuis 2004, il travaillait dans une entreprise de location d'engins de travaux publics après une carrière de près de 15 ans dans l'armée de terre.



Elevage Ovins et Caprins

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et l'Etablissement Interdépartemental de l'Elevage Doubs - Jura - Belfort souhaite appeler votre attention au sujet des règles de l'identification et de la traçabilité des ovins et caprins.

Tous les propriétaires de bétail, y compris les non professionnels, doivent se déclarer, identifier leurs animaux et tenir un registre d'élevage qui contient notamment les informations relatives aux mouvements des animaux et aux soins réalisés.

Au-delà de ce qui peut être perçu comme une contrainte administrative, cette réglementation a pour objectif d'assurer une traçabilité du bétail afin de préserver la santé des animaux et des consommateurs.

En cas de crise sanitaire (fièvre aphteuse, tremblante, fièvre catarrhale ovine, etc), il est capital de connaître tous les détenteurs (professionnels et particuliers) pour protéger la santé de l'ensemble du cheptel.

Obligation d'identification des moutons et des chèvres PAR QUI ?

Tout détenteur éleveur de petits ruminants (à partir de 1 mouton et/ou 1 chèvre)

COMMENT ?

Contactez l'Etablissement Interdépartemental de l'Elevage (ZA-25410 VELESMES-ESSARTS/tel. : 0381826700)

POURQUOI ?

Protéger l'ensemble du cheptel en cas de crise sanitaire majeure

Tarif (EIE) - exemple d'un cheptel de 5 moutons :

Forfait élevage : 13 €

Contribution Equarrissage * : 1.61 €

Achat de 5 boucles : 1.70 €

* : Le règlement de cette contribution entraîne l'intervention gratuite de la société d'équarrissage pour l'enlèvement des cadavres d'animaux. A défaut de règlement, la société d'équarrissage facture sa prestation au coût réel (soit environ 60 € pour l'enlèvement d'un mouton ou d'une chèvre).

Rappel des sanctions prévues par le code rural :

L'obligation de déclaration des détenteurs d'ovins et de caprins est prévue à l'article D. 212-26 du code rural et de la pêche maritime).

L'absence de déclaration à l'établissement de l'élevage est une infraction passible de contravention de 3^{ème} classe - 180 € (article R. 215-2 du code rural).

L'autorité compétente peut faire euthanasier les animaux dont la traçabilité ne peut être établie (article L. 221-4).



Un nouveau frein à l'immobilité

Le service *accompagnements mobiles* a été créé par l'association belfortaine *mobilibre*, qui en a confié la réalisation à une jeune volontaire engagée dans le cadre d'un service civique.

Le service civique permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité.

Les prestations *accompagnements mobiles* sont destinées prioritairement aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées, accidentées) et orientées par les services sociaux.

La volontaire propose :

- une aide aux déplacements à pied, en bus, en voiture, en train, pour les démarches, la vie sociale,
- une aide à l'utilisation de services dédiés à la mobilité : covoiturage.fr, transport en commun, etc.
- des déplacements pour le compte des personnes aidées : démarches, courses, ,
- recherche de solutions transport (coûts à la charge du bénéficiaire) : transports en commun, taxi, VSL, mobilibre, etc.

Ce service est proposé aux adhérents de mobilibre (cotisation annuelle à partir de 10 €, pour être couvert par l'assurance), participation aux frais de fonctionnement du service : 3 € par accompagnement

Réservations nécessaires de préférence 48h à l'avance

accompagnements-mobiles@mobilibre.fr

mobilibre - 18 rue de Brasse - 90000 Belfort

03 84 21 14 76 le lundi de 9h30 à 11h30

07 87 29 74 37 les jours ouvrables de 9h à 18h

En savoir plus :

- sur l'association mobilibre : www.mobilibre.fr
- sur le service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr>

Association 1901 – Code APE (NAF) 9499Z
Siège social : SIRET 490 896 230 00011
mobilibre chez M. Bertrand - 16 rue de Bavilliers -
90000 Belfort

Service accompagnements mobiles

Correspondance et contacts :

Michèle Bouchachia - animatrice
mobilibre - 18 rue de Brasse - 90000 Belfort
michele.bouchachia@mobilibre.fr
www.mobilibre.fr

Le 11-NOVEMBRE-2011



De nombreuses personnes ont assisté, sous le soleil, à la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Après la levée du drapeau et le traditionnel dépôt de gerbes par les Anciens Combattants au monument aux morts, Michel Petizon et Claude Thévenot ont lu la longue liste des personnes tombées au champ d'honneur et mortes pour la France.



Daniel Roth, maire de la commune, a lu le message du Président de la République et un élève, Nicolas Pellegrini, celui de l'U-FAC, l'Union Française des



Associations de Combattants et de victimes de guerre puis Sarah Orlandi a lu le récit d'Arthur Rimbaud « le Dormeur du Val ».



Les enfants des écoles ont chanté la Marseillaise sous la direction des professeurs des écoles : Mme Berthomieux et M. Patrick Colin



La Clique de Lepuix qui ouvrit cette cérémonie la clôture par quelques morceaux de musique de son répertoire

A l'issue de la cérémonie le maire convia toutes les personnes présentes à la salle de la mairie.



GARAGE DELAPORTE 27 rue de Belfort : Charte Qualité Commerces Artisanat Services, millésime 2012

La Chambre de Commerce et d'Industrie nous informe qu'un commerçant de la commune de Lepuix vient d'obtenir la Charte Qualité Commerces Artisanat Services millésime 2012. Il s'agit du **Garage DELAPORTE** implanté sur la commune **27 rue de Belfort**. La Charte Qualité Commerces Artisanat Services récompense les entreprises qui s'engagent dans une démarche de progrès pour mieux répondre aux attentes des clients et leur apporter toujours plus de satisfaction. Cette démarche s'appuie sur la technique de la visite d'un client mystère réalisée par un cabinet indépendant spécialisé. La présence de commerces de qualité est une richesse inestimable pour notre village ainsi que pour sa qualité de vie.





Sur 172 personnes de plus de 70 ans recensées dans la commune (96 femmes et 76 hommes), 86 accompagnés de leurs conjoints, ont répondu présents pour ce repas de Noël. Dans son discours d'introduction, monsieur le Maire, Daniel Roth, n'a pas manqué de remercier les bénévoles qui ont offert de leur temps pour mettre en place cet évènement et décorer les tables. Il souhaite la bienvenue à tous, surtout aux 7 nouveaux : Marcelle Chassignet, Michel Felsing, René Stalder, Jean-Claude Colin, Claude Thevenot, Léon Dèmeusy et Hubert Valdenaire mais regretta l'absence des deux doyennes, Lucienne Lehmann et Georgette Colin ainsi que le doyen André Fendeler.

Monsieur Gérard Goepfert et son équipe ont préparé un savoureux menu :

Kir royal mirabelle
 Petite mise en bouche
 Terrine du pêcheur « Belle Alliance »
 Longe de veau de lait
 et ses garnitures de saison
 Fromage et sa petite salade de noix
 Gourmandise automnale aux marrons
 Pinot Gris
 Côtes du Rhône
 Café

De gauche à droite les doyens de cette journée sont Thérèse Demouge née le 23 mars 1923 , Lucien Tournier né le 8 septembre 1921 Marguerite Demeusy née le 02 janvier 1923



Les convives dégustent la fameuse gourmandise automnale aux marrons. En attendant le Père Noël.



La chorale « Magny-Mélody » de Petitmagny est venue égayer une partie de l'après-midi avec des chansons de tous horizons et des chants de Noël repris par tous.



Un repas de fête partagé dans la convivialité et la bonne humeur.

Le club de l'amitié change de logo

Les lecteurs qui s'intéressent à la vie de notre club avaient sans doute pris l'habitude de repérer nos articles par le logo qui y figurait toujours en en-tête. Nous voulons bien sûr parler de celui-ci-dessous

Ancien logo



Certains de nos membres auraient désiré qu'il rappelle un peu plus l'appartenance à notre village sous-vosgien. Alors, pourquoi ne pas choisir tout simplement de reprendre les armes de la commune et d'y insérer la poignée de main qui est sensée représenter la camaraderie que nous essayons dans la mesure de nos moyens de faire valoir au sein de notre club ? Ainsi après approbation du conseil d'administration, il a été décidé de remplacer l'ancien logo par celui-ci → qui combine heureusement les deux options.



Que ceux qui préféreraient l'ancien se fassent une raison; le monde évolue; nous aussi. Gageons que cette nouvelle "marque de fabrique" accompagne encore longtemps l'association au sein de notre commune et rassemble toujours ceux qui y trouvent, en particulier chaque jeudi, une agréable détente et un dérivatif à leur vie quotidienne.



Le repas dansant du club, une belle réussite

Le dimanche 27 novembre, le club de l'amitié organisait son traditionnel repas dansant. 184 convives s'étaient donné rendez-vous pour passer un bon après-midi autour d'une choucroute bien garnie et s'éclater sur la piste « quelquefois un peu exiguë » aménagée entre les tables, pour un aussi grand nombre de danseurs. Il y en eu pour tous les goûts. On a pu admirer la célérité de certains couples qui nous ont fait une démonstration époustouflante de leur savoir.

Cette manifestation est devenue incontournable pour les fans de cette discipline et rassemble chaque année un nombre toujours plus grand d'amateurs, beaucoup venant de l'extérieur à notre commune.

La tombola organisée au cours de cet après-midi à fait quelques chanceux. Jambons ou paniers garnis, les heureux gagnants ont emporté de quoi continuer la fête chez eux ou avec des amis.

Le repas a été apprécié de tous, et de l'avis général,

cette journée a vraiment été une réussite.

À l'année prochaine!



Médiathèque intercommunale de Lepuix et Les Amis de la Bibliothèque
EXPOSITION *Après de mon arbre...GÉNÉALOGIQUE*

Une vieille boîte de gâteaux remplie de papiers de famille "dormait" dans un grenier. Elle contenait des documents originaux : testaments, inventaires après décès, livrets ouvriers..., datant de la fin du 18e siècle jusqu'au début du 20e. Un trésor pour les généalogistes.

La bibliothèque avait été contactée pour faire une exposition sur le thème de l'Homme. C'était l'occasion de mettre en lumière ces vieux papiers.

Des bénévoles de l'association « les Amis de la Bibliothèque » se sont donc mises au travail. Pendant deux mois, Martine, heureuse de retrouver ses ancêtres s'attela à la transcription des textes



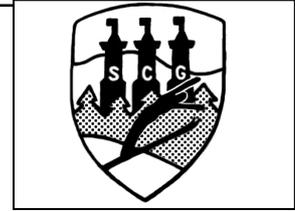
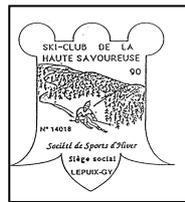
manuscrits, tandis que les autres travaillaient à la mise en scène de l'exposition et à la réalisation des panneaux d'explication.

Des arbres généalogiques étaient affichés sur les murs, afin de situer les individus concernés.

Ainsi, du 12 novembre au 11 décembre les visiteurs ont pu retrouver des liens de parenté avec les "héros" de la boîte, se renseigner sur la vie des mineurs d'autrefois, etc...

Entre autres, ils ont appris qu'entre 1856 et 1866 une veuve au caractère bien trempé n'avait pas hésité à tenter de nombreux procès à Ferdinand Boigeol, qui l'avait privée de son droit d'eau lors de la construction de l'usine du Pont. On a pu retrouver également, Ferdinand Demouge, le fondateur de la scierie du même nom. Et bien d'autres personnages encore...

Pendant un mois, plus de deux cents visiteurs, dont la classe de Patrick Colin, sont venus et souvent revenus s'informer. Ce fut pour eux l'occasion de compléter leur arbre généalogique, de retrouver des "cousins", de discuter de ses ancêtres. Un beau voyage à travers le temps !



SKI-CLUB HAUTE SAVOIEUSE 90

« Le Ski-club a eu cent ans »

Les 18 et 19 Avril 2009 nous vous avons convié à notre exposition organisée à la salle communale qui retraçait 100 ans de vie du ski-club. Vous avez été nombreux à nous rendre visite. Plusieurs centaines d'entre vous, Môtieux et de tout le chef lieu de canton vous êtes venus raconter avec nostalgie parfois vos souvenirs, des histoires, les concours de ski et j'en passe!...Avec beaucoup d'émotions vous vous êtes reconnu sur les photos!...Vous avez touché, caressé, manipulé le matériel ancien que vous nous aviez aimablement prêté pour l'occasion.

Cette exposition fut le résultat de six mois de préparation de tous les membres du comité du ski-club passionnés jusqu'au bout des ongles.

Ouf!... quel soulagement quand ce fut fini! mais six mois de préparation pour deux jours d'exposition, il semblait que la fête n'était pas complète!

C'est François Liebelin, présent ce jour là qui me donna l'idée et me proposa d'écrire une petite rétrospective sur ce centenaire. Sur le moment j'ai décliné l'offre, la préparation avait usé mes forces.

Et puis ce printemps 2011, j'ai été relancé par les auteurs de l'AHPVS (histoire et patrimoine sous vosgien). D'un petit article prévu je me suis laissé prendre au jeu!

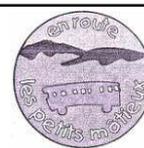
Vous lirez dans la revue « La Vôge » N°39 qui vient de paraître, la première partie de l'histoire « le ski-club a eu cent ans » sur une douzaine de pages abondamment illustrées. La fête est dorénavant complète mais dans mon article, des blancs existent des imprécisions aussi. Si vous détenez ces informations ou ces documents historiques, n'hésitez pas à me les proposer afin de compléter la deuxième partie que je suis en train d'ébaucher et qui devrait paraître dans le prochain N° de la Vôge, vers le milieu de l'année 2012.

Merci d'avance pour les informations que vous pourriez me fournir.

J'ai pris beaucoup de plaisir à écrire ces lignes et vous invite à le partager.

Bonne lecture à tous.

Le Président Hubert LEHMANN



CALENDRIER 2012 DES ASSOCIATIONS

JANVIER

SA	21	Assemblée Générale	AAPPMA
JE	26	Concours de belote interne	Club de l'Amitié
SA	28	Sortie ski en bus à Grindelwald	Ski Club Haute Savoureuse

FEVRIER

VE	3	<i>Théâtre *</i>	Théâtre du Pilier
DI	5	Repas familial du Foot : Choucroute *	F. C. G. L.
JE	9	Loto interne	Club de l'Amitié
JE	23	Beignets de carnaval	Club de l'amitié
SA	25	Défilé de carnaval et Goûté Salle Jeanne d'Arc	En route les petits Môtieux

MARS

SA	3	Braderie *	Secours Catholique
SA	3	Concours amical	Ski Club Haute Savoureuse
JE	15	Repas friture	Club de l'Amitié
DI	25	Repas*	Lepuix-Gym
JE	29	Concours de belote interne	Club de l'Amitié
VE	30	Assemblée Générale	La Scierie Demouge
SA	31	Vente de fromage	En route les petits Môtieux

Inauguration Fonds spécifique : Le Ballon d'Alsace et les Vosges Les Amis de la Bibliothèque

AVRIL

JE	5	Œufs de Pâques	Club de l'Amitié
SA	7	1/2 Journée de pêche (Jeunes)	A. A. P. P. M. A.
DI	8	Conscrits*	
JE	12	Repas	Club de l'Amitié
SA	14	Repas dansant*	La Raquette Môtieuse
SA	28	Soirée Portugal*	F.C.G.L.

MAI

DI	6	Vide greniers (école primaire)	En route les petits Môtieux
LU	7	Retraite aux flambeaux	La Clique
MA	8	Cérémonie/Défilé	
JE	10	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
SA	12	Assemblée Générale	Ski Club Haute Savoureuse
DI	13	Portes ouvertes Scierie Communale	La Scierie Demouge
ME	16	Théâtre*	Théâtre du Pilier
DI	20	Marche + Repas	Ski Club Haute Savoureuse
JE	24	Loto	Club de l'Amitié

JUIN

SA	2	Braderie *	Secours Catholique
SA	2	Portes ouvertes	Club de l'Amitié
LU	4	Voyage du 04 au 11	Club de l'Amitié
DI	10	Tournoi de pétanque	SCHS, Tennis
SA	16	Trophée des étoiles	F. C. G. L.
SA	16	Fête de la musique *	Lepuix-Gym
JE	21	Sortie annuelle*	Club de l'amitié
VE	22	Assemblée Générale	F.C.G.L.
SA	23	Tournoi de sixte+Feu de la Saint Jean	F.C.G.L.
DI	24	Journée truite - Étang des Belles Filles	A. A. P. P. M. A.
SA	30	Fêtes des écoles	En Route Les Petits Môtieux
SA	30	Kermesse du village : vente de gâteaux	Paroisse

<u>JUILLET</u>	DI	1	Kermesse du village – Défilé	Paroisse
	DI	15	Portes ouvertes à la Scierie Communale	La Scierie Demouge
<u>AOÛT</u>	SA	25	Montée de la Haute Planche	Ski Club Haute Savoureuse
	DI	26	Reprise du championnat	F.C.G.L.
<u>SEPTEMBRE</u>	SA	1	Montée du Ballon	S C H S et USG VTT
	SA	1	Fête du village (vente de gâteaux)	Clique
	DI	2	Fête du village *	Clique
	JE	6	Challenge pétanque "Jean-Marie"	Club de l'Amitié
	SA	8	Braderie *	Secours Catholique
	SA	8	Combiné des Hauts Prés	S C H S et USG VTT
	SA	15	Portes ouvertes en nocturne	La Scierie Demouge
	DI	16	Portes ouvertes	La Scierie Demouge
	SA	22	Vente de vin	En route les petits Môtieux
	JE	27	Concours de belote interne	Club de l'Amitié
	<u>OCTOBRE</u>	SA	06	Loto du Foot
JE		11	Concours de belote interne	Club de l'Amitié
ME		17	Repas cochonnailles *	Club de l'Amitié
ME		31	Activités normales Participation au festival conte et compagnie	Club de l'Amitié Bibliothèque
<u>NOVEMBRE</u>	DI	11	Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918	
	DI	11	Assemblée Générale	Anciens combattants
	JE	15	Loto interne	Club de l'Amitié
	SA	17	Braderie *	Secours Catholique
	SA	24	Assemblée Générale du tennis	Raquette Môtieuse
DI	25	Repas : choucroute *	Club de l'Amitié	
<u>DECEMBRE</u>	SA	1	Repas des anciens *	Paroisse et municipalité
	JE	6	Marché de Noël interne+ Jeanbonhommes	Club de l'Amitié
	SA	8	Saint Nicolas	Clique
	ME	12	Repas de Noël du club*	Club de l'Amitié
	SA	22	Vente de fromage	En route les petits Môtieux
	LU	31	Nouvel An *	Lepuix Gym

* Salle communale

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix

S.C.H.S. : Ski Club Haute Savoureuse

A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Le FCGL vous invite à consulter son site internet afin de prendre connaissance de leurs manifestations (Noël des enfants, Récompense du club,....)

<http://www.fcgiro-lepuix.com/>

